et dont notre propre gouvernement a fait l'expérience. A mon avis la préoccupation au sujet du Vietnam, de la Chine et de la Russie a pris le pas, ces dernières années, sur presque tout le reste, si bien que cet axiome de la capacité d'attention est très important. Je m'étends un peu sur ce sujet simplement pour dire que votre voyage et le fait que vous rencontrez d'autres gens là-bas auront pour résultat de les rendre conscients d'un autre pays important qui s'intéresse à leur activité qui se répercute sur vous-mêmes et sur le système international. Ainsi votre présence sera à elle seule, une initiative avantageuse; et je songe, en particulier, comme l'a dit le président, qu'en ce qui concerne ce stade de mutation, d'évolution de la Communauté, au moment où elle commence à décider de l'orientation qu'elle prendra, votre visite présentera cet avantage.

A part cela, je ne mentionnerai qu'un autre aspect important. Il se rattache à la remarque que j'ai faite dans ma déclaration d'ouverture selon laquelle le péril qui confronte le régime international du commerce et des paiements provient de plusieurs sources, et non pas simplement de la Communauté. Nous y avons notre part, les Japonaise y ont la leur, mais on invoque essentiellement aujourd'hui des arguments de droit pour justifier ses propres actes, pour accuser quelqu'un d'autre et pour ne prêter qu'un attention distraite aux pressions qui s'exercent sur le régime. Je pourra même avancer que nous arrivons à un moment où l'on pourrait même en envisager l'effondrement.

Or, comme vos délibérations l'indiquent et votre intérêt personnel, à mon sens, vous le commande, vous vous intéressez beaucoup à la préservation du système, voire même à son amélioration. J'espère bien que, lorsque vous serez là, mesdames et messieurs, vous ne discuterez pas tellement avec eux, mais que vous leur poserez des questions sur le genre de système qu'ils envisagent et l'orientation qu'ils veulent donner au monde. Ce sont là des questions qui sont demeurées sans réponse.

Cela nous amène à discuter d'un autre point, celui du régime préférentiel auquel s'est ralliée la Communauté. Elle ne manque certes pas d'imagination quand il s'agit de rationaliser ce qu'elle fait mais, quant à moi, elle esquive tout à fait le problème.

Maintenant, pour ce qui est de votre deuxième question: quelle attitude prendre vis-à-vis de problèmes précis? Je crois que vous devez faire appel à tous les moyens dont vous disposez et dont disposent votre gouvernement et votre société. La Communauté européenne constitue un phénomène très pluraliste. Il n'y a pas une autorité bien définie à qui on peut s'adresser comme ce serait le cas dans une société totalitaire, car cette Communauté est tout à fait à l'opposé. L'autorité est répartie de la façon la plus étrange. Le processus décisionnel est très compliqué.

Il y a certains points qui, d'après moi, sont importants. En premier lieu, s'attaquer aux problèmes avant qu'ils ne se cristallisent, parce que, une fois que la Communauté s'est prononcée et que la décision est ratifiée par le Conseil des ministres, il lui est alors quasiment impossible de revenir sur ses pas. Cette situation rappelle le régime

américain où, une fois qu'un bill a franchi le Congrès et qu'il est devenu loi, il faut de l'héroïsme pour le modifier. Je reviens donc à l'étape où les politiques sont en train d'être formulées et où la Communauté affiche son identité. Quoi qu'il en soit, même s'il s'agit de questions bien définies, il est important de s'y prendre dès le tout début.

J'ai souligné le caractère pluraliste de la Communauté. Je n'hésiterai pas à soutenir, comme je l'ai fait officiellement et officieusement aux États-Unis, que la Commission est un organisme capital eu égard à toutes les questions économiques qui relèvent de la Communauté. Je n'essaie pas en un moment de faire des jugements bien étayés quant à l'importance du Conseil des ministres, des représentants permanents, etc. Je dis simplement en parlant de l'expérience acquise durant mon séjour à Bruxelles et antérieurement, au cours des 15 années que j'ai passées au sein du gouvernement à m'occuper de la Communauté, que la Commission tendra, en matière de politique, à jouer le rôle non du plus petit commun dénominateur, mais bien du plus grand.

Le personnel de la Commission est d'une rare compétence. Permettez-moi ici d'ajouter une apostille à titre historique. Nous vivons dans un monde ampoulé où l'on colle des étiquettes à toute chose. On dit souvent que la Communauté de Bruxelles est une bureaucratie gonflée, comptant 7,000 employés; j'en ai fait une étude. De ce nombre, 1.200 à 1.500 sont ce qu'on appelle des hauts fonctionnaires par opposition aux secrétaires, aux traducteurs et au personnel de soutien. On pourrait prendre 7,000 personnes et les éparpiller dans les services du ministère de la Santé et du Bien-être social sans se rendre compte, toute une année, de leur existence. Il s'agit donc d'un petit groupe et je dirais que, compte tenu du cadre étroit où il œuvre, c'est un organisme très efficace. On trouve, parmi ce personnel, des éléments qui valent la peine qu'on discute avec eux de ces questions précises.

En outre, comme l'indique le témoignage précédent, on traite avec tous les organes d'autorité et de décision, c'est-à-dire les représentants permanents. Il m'est agréable de constater que M. Jim Langley est actuellement l'ambassa-deur discret, au sens propre du mot, du Canada auprès de la Communauté européenne. Avec votre délégation permanente, il fera ce qu'il faut, à savoir: travailler avec les représentants permanents.

La Commission est un organisme de la Communauté, mais elle n'était pas prévue dans le traité. Elle a acquis aujourd'hui une énorme importance. C'est probablement l'un des organismes les plus actifs et, en même temps, les plus isolés qu'il m'ait été donné de rencontrer. Il se consacre entièrement aux travaux quotidiens qui s'insèrent dans le programme de la Communauté.

Puis il y a les États membres. L'expérience nous a appris qu'il s'agit là d'une question des plus subtiles et ce caractère échappe de temps à autre aux gens de Washington. On s'imagine parfois que, pour accomplir le travail de la Communauté, il suffit d'aligner les ministres dans les capitales et tout sera dit. Les faits prouvent que les ministres peuvent y avoir des conversations très amicales et dire à tout venant: «Nous vous aimons beaucoup et, n'ayez crainte, nous allons tout faire pour vous aider»,